

MAISON DALIFOL, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, N. 5. A PARIS, ET RUE DE LA POMPE, N. 8. A VERSAILLES.

TABLEAU DES FONDS FAITS PAR M. DALIFOL ENTRE LES MAINS DES PERES DE FAMILLE DES PÈRES DE FAMILLE. 1846

ASSURANCES MILITAIRES. Avant le tirage, pour les départements de la SEINE et de SEINE-ET-OISE seulement. 22^e ANNÉE D'EXISTENCE.

Monsieur, Le tirage au sort de la classe de 1846 devant commencer le 1^{er} mars prochain, j'ai l'honneur de vous informer que je continue d'assurer les jeunes gens faisant partie de cette classe. Je restraints mes opérations à deux départements afin de pouvoir remplir plus promptement mes engagements. Pour donner aux familles toutes les garanties désirables, JE FAIS ENTRE LEURS MAINS UN DÉPÔT DE FONDS égal au prix de l'assurance. Ce dépôt, affecté spécialement à l'Assuré, ne peut avoir d'autre destination que de garantir l'exécution du remplacement, et, malgré les bruits mensongers que certaines Maisons d'Assurance ont fait courir l'année dernière sur le peu d'avantage qu'ont les assurés d'accepter mes dépôts, je soutiens que c'est l'unique moyen de donner une sécurité parfaite, et qu'on ne saurait trop prendre de précautions à l'égard de ces Assureurs, qui, certes, n'approuveront pas mon mode, puisqu'ils ne peuvent donner les mêmes garanties. Des exemples assez nombreux de jeunes gens qui se croyaient assurés, et qui ont été forcés, l'an dernier encore, de pourvoir eux-mêmes à leur remplacement, ne prouvent-ils pas que trop combien les familles doivent chercher à éviter de pareils malheurs ; d'ailleurs, le hasard qui, seul, préside à ces opérations du tirage, peut dans une année renverser la Maison la mieux établie. Je joins ici, à la dernière page, pour être consultés, le regu du dépôt et la police ; ces deux pièces seront timbrées. Jamais je ne fais souscrire des billets à des Assurés ; j'y vois le grave inconvénient de lier les Souscripteurs même avant qu'ils aient été remplacés, et d'entraîner les familles dans des procès longs et coûteux, et surtout lorsqu'ils sont passés à des tiers. J'accorde deux ans pour le paiement au personnel peu aisés. Pour éviter des déplacements aux familles, j'ai établi des correspondants dans chaque canton ; mes affiches donneront leurs noms et leurs adresses. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération, Votre très humble serviteur, DALIFOL.

Paris, le 1^{er} décembre 1846.

ASSURÉS DE LA SEINE.

Table with multiple columns listing names, addresses, and status of insured individuals across various arrondissements including Paris, Versailles, and Etampes.